Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 9

Rubrik: Suisses de France : à l'écoute!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSES DE FRANCE * A L'ÉCOUTE! *



BESANÇON

LE HÂVRE

Pour permettre à la Colonie suisse de célébrer dignement la fête nationale, M. le Consul et Mme Jung ont invité leurs compatriotes, le soir du ler août à une très agréable réception. Une soixantaine se sont retrouvés dans les salons de la ville habitée par nos aimables hôtes pour écouter d'abord le message du Président de la Confédération et ensuite l'allocution de M. le Consul. Le chant de l'Hymne National termina la partie officielle.

Mme Jung avait tenu à gâter ses invités par toutes sortes de friandises et quelques excellents crus. Les conversations amicales se poursuivirent jusqu'à une heure tardive et firent passer à tous une soirée très agréable.

Nous sommes heureux de signaler que quelques compatriotes venant de l'extérieur s'étaient joints à nous. Des Neuchâtelois de passage, M. et Mme Strohmaier, de Rouen, Mme Fidelin, d'Etretat, M. et M. Laederach, de Fécamp.

Pour continuer notre fête nationale, l'HELVETIA, avec l'aide de M. le Consul a organisé, le dimanche 11 août, un pique-nique dans une des fermes du château de Bornambusc. Malgré un temps incertain, 27 compatriotes ou amis y ont participé. Les concours de tir, de boules et de fléchettes, sans oublier la pêche à la bonne bouteille, ont agréablement occupé les participants l'après-midi et notre réunion s'est terminée par la distribution des prix, bien mérités par nos champions.

La fête du ler août ne rassemblait plus à Besançon, depuis quelques années, qu'un nombre infime de nos compatriotes. Les « vacances horlogères » étaient, certes, les princi-pales responsables de ce regrettable état de choses, mais beaucoup de Suisses estimaient aussi que le local de la Société ne constituait pas un cadre digne de cette manifestation. C'est pourquoi, notre nouveau Consul M. Prodolliet proposa de donner au ler août 1963 à la fois plus d'ampleur et un horizon plus large. Tous les compatriotes de la région furent donc invités à se rendre ce soir-là dans la propriété de M. Marcel Alber à Epeugney pour y célébrer, dans un cadre rappelant le Grütli, notre fête nationale; et près de 300 Suisses répondirent à cet appel.

Après les cloches du pays, les yodleurs de Sainte-Croix mirent tout le monde dans l'atmosphère voulue. M. Lachat remercia l'assistance d'être venue si nombreuse — il ne s'agissait pas cette fois d'une simple formule de réthorique — et adressa quelques mots de bienvenue au nom de la Société. Il donna ensuite la parole à M. le Consul Prodolliet qui évoqua avec un rare bonheur les origines de notre patrie, son

histoire et les raisons que nous avons d'avoir confiance dans son avenir. Le tout en français d'abord, puis en suisse alémanique. Le résumé du Pacte de 1291 et le message du Président de la Confédération ne furent pas oubliés. De chaque côté du podium étaient assis des enfants porteurs de lampions et l'orateur était éclairé par trois bougies symbolisant les communautés d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald. Les drapeaux suisses et français encadraient le tout.

Les yodleurs se produisirent encore à plusieurs reprises après avoir entonné avec l'assistance l'hymne suisse et la Marseillaise. Puis tout le monde entoura le traditionnel feu qui mit fin à cette belle cérémonie. Le buffet, bien achalandé, offrait aux amateurs de la bière, des vins suisses et des cervelas de Bâle qui disparurent en un temps record.

Cette nouvelle formule paraissant avoir rencontré une approbation unanime, nul doute qu'elle ne sera dorénavant adoptée et que les prochaines fêtes du ler août de la Colonie suisse de Besançon rassembleront chaque année un nombre toujours croissant de compatriotes.

CERCLE SUISSE DE BELFORT

Récemment au cours d'une soirée fort agréable donnée au foyer de la Chambre de Commerce, le Cercle suisse de Belfort a célébré dans la joie, en présence de M. Louis Scalabrino, consul du gouvernement fédéral à Mulhouse, le 62° anniversaire du serment du Grütli, au cours duquel les représentants des cantons montagnards: Uri, Schwyz et

Unterwald, conclurent, sur le pré, le le raout 1291, le pacte qui jetait les bases de la Confédération helvétique.

Assistance éclectique nombreuse malgré une manifestation identique donnée le même jour à Chavannes, près d'Héricourt, par la Société suisse de Haute-Saône.

En toile de fond, largement

déployé, le drapeau garance à croix blanche, tout autour de la salle, drapeaux franco-suisses et toujours remarqués les fanions héraldiques des 19 cantons et 6 demi-cantons qui composent la République fédérale helvétique.

Entourant M. Scalabrino: MM. Chardonnens, président du Cercle suisse de Belfort, et Mme; Claude et Mme, secrétaire général de la Chambre de Commerce; Schwartz et Mme, secrétaire général adjoint; Meier, vice-président du Cercle suisse de Belfort et Mme; Voisard, président de la société suisse de Fesches-le-Châtel et Mme; Dr Schumacher, président de « La Belfortaine » et dans la salle, au hasard des tables: MM. Gerber, ancien président du cercle suisse, actuellement à Héricourt, et Mme; Hager, secrétaire; Gassmann, trésorier adjoint; Fridelance, assesseur; Schindler, pharmacien et Mme; Keller, Lachat, Chapatte, Quiquerez, Mazzoni, Chaignot, Imbert, etc.

Avec une pointe de regret, le président Chardonnens constate que le prolongement des vacances a été quelque peu préjudiciable à cette manifestation, néanmoins, c'est avec aménité qu'il saluera la présence de MM. Scalabrino, Voisard et Schumacher. Il excusera MM. d'Orelli, agent consulaire à Belfort, souffrant, et Keller, président de la société suisse de Haute-Saône, enfin il aura des mots aimables à l'adresse de M. Gerber, son prédécesseur à la présidence du cercle.

A son tour, M. Scalabrino prit la parole et lut le message que M. Willy Spuhler, président de la Confédération helvétique, rédigea à l'occasion de la fête nationale suisse. Le consul évoqua aussi les problèmes qui se posent à la Suisse dans le sein de l'Europe actuelle. Il parla d'autre part de l'évolution de la Confédération dans le monde actuel.

L'assistance applaudit à cette péroraison et, debout, chanta le cantique suisse « Sur nos monts, quand le soleil », puis la « Marseillaise ». Mais, pour les confédérés, toute manifestation doit sacrifier au folklore et ainsi, grâce à l'orchestre « Hollywood », issu des « cadets » de Genève, la danse et le chant retrouvèrent leurs droits et c'est dans une ambiance joyeuse que se termina, tard dans la nuit, la fête nationale helvétique 1963.

MULHOUSE

BUNDESFEIER
DU « CERCLE SUISSE »

Der Saal des Restaurant des Mülhauser Zoo war am Samstagabend mit den Wappenfahnen der Schweizer Kantone geschmückt. Dem weissen Kreuz auf rotem Feld war vor der Bühne ein Ehrenplatz eingeräumt worden.

Der « Cercle Suisse » von Mulhouse feierte an jenem Abend den 1. August, Nationaltag seiner Heimat.

Anwesend waren zahlreiche Mitglieder, darunter Herr Bourquin (86 Jahre alt) ehemaliges Mitglied, welcher speziell von Strasbourg kam, sowie Delegationen aus St-Louis und Colmar. An offiziellen Persönlichkeiten bemerkten wir Herrn Konsul Scalabrino und den ehemaligen Konsul, Herrn Kunz.

Herrn Max d'Orelli, Präsident des « Cercle » oblag die Aufgabe, die Ehrengäste, Landsleute und Freunde willkommen zu heissen.

Viel offizieller sprach Herr Konsul Scalabrino, der den Gruss des Bundespräsidenten an die Auslandschweizer überbrachte und eine Rede über die Stellung der Schweiz in Bezug auf die Entwicklung des neuen Europas hielt. Er betonte die Schweizer Stellungnahme gegenüber der ganzen Welt, die Beziehungen der Schweiz als neutraler Staat, die den neuen Staaten zukommende Unterstützung und den Willen, die Ideen der Freiheit, des Rechts, der Brüderlichkeit, stets hochzuhalten.

Nach der Ansprache des Konsuls wurden der «Schweizer Psalm » und anchliessen die «Marseillaise» gesungen, eine Ehrung an Frankreich, dem die Schweiz soviel zu verdanken hat, was Herr Scalabrino speziell unterstrich.

Das Programm enthielt Darbietungen der «Chorale mixte» des «Cercle suisse» (Dirigent Herr Widmer), Solisten Mme Fleury und Herr Läng, die grossen Applaus erhielten. Es seien als Lieder erwähnt: «Daheim». ein Bernerlied «Oh Maideli vom Siebetal» und der «Ranz des vaches».

Der orchestrale Teil lag in Händen der «Fanfare suisse» von Pfastatt (Dirigent Herr Widmer Sohn), der unter anderem den «Pilgerchor aus Tannhäuser» vortrug. Zum Ball spielte ein typisches Schweizer Ensemble, die «Ländlerkapelle» der Polizeimusik Basel auf, die eine ausgezeichnete Stimmung schweizerischen Geistes schuf.

Der Abend war gut von Herrn Duss, Sekretär und den Komiteemitgliedern, organisiert worden.

STRASBOURG

A l'occasion de sa venue à Strasbourg pour l'inauguration du Pavillon suisse à la Foire européenne le 6 septembre, S.E. l'Ambassadeur M. Agostino Soldati a exprimé le désir de se faire présenter la Colonie suisse du Bas-Rhin.

Le Club suisse de Strasbourg a été chargé par le Consulat Général, d'organiser cette réunion, qui eut lieu dans les salons du Restaurant de l'Union, le soir du 6 septembre dernier. Et très nombreux ont été les Compatriotes qui voulaient par leur présence, honorer la venue à Strasbourg de notre Ambassadeur.

A cette occasion le Club suisse offrait à tous les Compatriotes en soirée le « Kugelhopf avec vin blanc d'Alsace » et avec l'ambiance, les langues ne tardèrent pas à se délier.

Mais, quand l'Ambassadeur M. Agostino Soldati, accompagné par notre Consul Général, M. le Ministre H. Voirier faisait apparition dans les salons, un silence religieux se manifestait.

M. Fred Brosi, président du Club suisse se faisant porte parole de la Colonie suisse du Bas-Rhin, souhaita la bienvenue dans la Capitale européenne à notre Ambassadeur et le remercia de l'honneur qu'il faisait à la Colonie par sa venue. Au nom du Club suisse, de la Société suisse de Bienfaisance et de la Société suisse Helvetia, il lui remit en souvenir l'œuvre de Hans Haug, Conservateur du Musée Notre-Dame, l'Art en Alsace.

M. l'Ambassadeur remercia le président de l'accueil chaleureux et se tournant vers l'Assemblée évoquant par un discours d'une demi-heure les problèmes de la Patrie dans l'époque de l'intégration européenne et les devoirs des Suisses à l'étranger dans cette même époque.

Au cours de la soirée M. l'Ambassadeur en se rendant d'un groupe à l'autre, prodiguant d'aimables paroles, s'intéressa aux problèmes et aux vœux de bon nombre de Compatriotes présents.

Au cours de l'inauguration du pavillon suisse, le matin, M. l'Ambassadeur avait été reçu par M. le Préfet, M. le Maire, le Président de la Foire européenne, ainsi que par les personnages responsables de l'industrie et le commerce strasbourgeois.

PONTARLIER

LA SOCIETE SUISSE N'OUBLIE PAS SES « ANCIENS »

Dimanche ler septembre, la Société suisse conviait gracieusement ses Compatriotes âgés, de Pontarlier et environs, à une sortie promenade à Yverdon, ville natale du président.

Quarante ressortissants suisses âgés de 65 ans et plus, accompagnés d'autant d'amis suisses et français, prirent le départ, en deux autocars pour St-Aubin, charmant petit port des rives du lac de Neuchâtel où un bateau les prit en charge.

Après une promenade de deux heures sur le lac, par un temps splendide, tout ce monde se retrouva à Yverdon. En cette ville, une réception officielle eût lieu à l'Hôtel de Ville par les Autorités et la chorale « La Lyre Yverdonnoise ».

M. le Préfet souhaita la bienvenue à tous et fit un rapide exposé sur la ville. M. Joseph Besançon, adjoint au Maire de Pontarlier et accompagnant la société, remercia les Autorités de leur accueil. Un vin d'honneur fut servi en portant des toasts à la ville d'Yverdon et de Pontarlier.

Une collation réunissait tout ce monde dans la grande salle du Casino municipal, où les chants de la chorale yverdonnoise furent très appréciés.

M. Chabloz, président de la Société suisse, dans une allocution allant droit au cœur de ses compatriotes âgés, leur souhaita la bienvenue dans sa ville natale:

« A vous tous, mes chers compatriotes, dit-il, qui avez passé la plus grande partie de votre existence en ce beau pays qu'est la France, à vous tous qui par votre correction et votre travail avez contribué à

maintenir le bon renom de notre Pays à l'étranger, à vous tous nous disons « Merci ». L'heure de la retraite ayant sonné, et pour quelques-uns depuis longtemps déjà, nous vous offrons ce petit instant de détente au Pays espérant que chacun gardera au fond de son cœur le souvenir de son Pays d'origine. »

Il leur souhaita ensuite la continuation d'une retraite heureuse et paisible.

Ainsi, grâce à l'esprit d'initiative et au dynamisme de leur président les « Anciens » de la Société suisse de notre ville ont passé d'agréables instants.

LILLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

Législation française: prêts aux agriculteurs « migrants ».

La loi du 8 août 1962 sur l'aménagement des structures agricoles, et le décret du 6 mai 1963, prévoient la possibilité d'attribution d'indemnités et de prêts aux agriculteurs « migrants ». On désigne par cette expression les agriculteurs professionnels, qui quittent une zone surpeuplée (zone de départ), pour s'établir dans une zone à faible population active agricole (zone d'accueil). Les indemnités sont destinées à couvrir les frais de transport, d'installation et de premier équipement; les prêts à long terme doivent faciliter l'acquisition, l'extension, l'aménagement, la transformation, la reconstitution de petites propriétés rurales.

Une circulaire de la Caisse nationale de Crédit agricole précise que, désormais, les agriculteurs étrangers établis en France peuvent bénéficier de ces facilités au même titre que les Français, sous réserve de se voir, comme ces derniers, reconnaître, par décision du Ministère de l'Agriculture, la qualité de « migrant »:

La compétence professionnelle se justifie :

- soit par cinq années de pratique dans la profession agricole en qualité d'exploitant, de membre de la famille, ou de salarié agricole;
- soit par la possession du brevet d'apprentissage, ou d'un di-

plôme agricole reconnu au moins équivalent, complété par un stage pratique d'un an.

La « migration » doit donner lieu à un déplacement minimum de 50 km entre le lieu de départ et le lieu d'installation.

En ce qui concerne la région du Nord, et en particulier les départements Nord, Pas-de-Calais, Somme, elle est tout entière zone surpeuplée, donc, zone de départ. La « zone d'accueil » se situe au sud d'une ligne St-Nazaire-Paris-Belfort.

Les compatriotes qu'intéresserait la possibilité d'un établissement en « zone d'accueil » auraient intérêt à se mettre en rapport avec le « Syndicat des Migrants », rue Jean-sans-Peur à Lille.

AIX-LES-BAINS

La Fête Nationale suisse a été célébrée le dimanche 4 août dans le cadre champêtre de l'Hôtel du « Soleil Couchant » à proximité de la ville. Elle était placée sous la présidence d'honneur de M. Wyler, notre Consul.

Nous avions aussi le plaisir d'accueillir des membres des sociétés suisses d'Annecy, Rumilly et de Chambéry. M. le Maire et Madame ainsi que le premier Adjoint du Maire et Madame nous ont honorés de leur présence.

Les jeux de plein air avec récompenses aux meilleurs ont contribués à créer une bonne ambiance de fête. La partie officielle débuta par le chant de notre hymne national suivi des allocutions du président d'Aixles-Bains, de M. le Consul, du président d'Annecy et d'un vibrant appel au patriotisme de notre président d'honneur, M. Coquoz.

M. le Maire exalta l'amitié Franco-Suisse. La Fête se termina par un dîner en commun à la pleine satisfaction des participants.

Gutbürgerliche Deutschweizer Familie sucht freundschaftlichen Anschluss in oder in der Ungebung von Paris. Wir bitten die interessierten Landsleute sich unter Chiffre 101 an zu melden.

FESCHES-LE-CHATEL

Lettre ouverte aux Suisses de France

La Société suisse de Fesches-le-Châtel, a présenté un vœu au dernier congrès des suisses de France qui s'est tenu à Bordeaux en mai dernier.

Ce vœu était le suivant : Retraite de l'A.V.S. à 60 ans à titre facultatif et proportionnel.

Depuis cinq ans, les sociétés suisses de Franche-Comté et du Territoire de Belfort ont adopté ce texte, ce qui représente vingt sociétés et quelques 12.000 Suisses. De plus, l'an dernier, à Dijon, sur 150 délégués, une seule personne a voté contre, après un vote à main levée.

Je n'ai pu assister au Congrès de Bordeaux, les absents ont toujours tort, je m'en aperçois à la lecture du rapport du Messager suisse de France. Ce vœu a été critiqué fortement par des délégués qui, l'an passé, à Dijon et en ma présence n'ont pas dit mot. Il est certain que plusieurs présidents de sociétés font jouer leurs intérêts personnels avant l'intérêt collectif. Je crois savoir que 80 % des Suisses de France sont des ouvriers d'usines et des cultivateurs et sont intéressés à cette question. Fort heureusement, les Suisses de Franche-Comté et du Territoire de Belfort n'ont pas été les seuls à voter ce projet, malgré les pressions officielles et autres pour l'abandon de cette demande.

Plus des 2/3 de l'assemblée s'est prononcé pour un oui. Nous remercions sincèrement ces délégués pour leur courage.

Il a été question pendant les discussions de retirer cette demande de vœu. Cela aurait été un vrai scandale et certainement la fin du Congrès des Suisses de France, car je crois savoir que la Suisse est une démocratie et c'est pour cette raison que, malgré ce qu'en pense M. Gruaz, ce vœu sera présenté aussi longtemps qu'il le faudra. Nous savons que ce sera long, car,

comme l'a dit à Bordeaux Maître Poulain, nous nous heurtons à un mur, que ce soit auprès des autorités fédérales ou à une certaine catégorie de nos compatriotes en Suisse. Il est impensable que dans une Europe en pleine évolution sociale, on parle en Suisse de retarder l'âge de la retraite après 65 ans, alors ce serait à désespérer de tout et pas du tout à l'honneur de notre pays. Il est certain que nos compatriotes qui ont travaillé pendant 50 années sur une chaîne d'usine à des cadences accélérées pensent tout autrement et comme je les com-

Faisons une fois encore le point. On a critiqué à Bordeaux ce vœu de Fesche-le-Châtel pour une retraite de l'A.V.S. à 60 ans. Il n'a jamais été question de cela, mais bien d'une retraite à 60 ans facultative et proportionnelle, c'est-àdire, que nos compatriotes qu'ils habitent la Suisse ou l'étranger pourraient bénéficier s'ils le désirent d'une retraite à 60 ans ou plus, mais qui serait également proportionnelle. Un retraité à 60 ans ne pourrait prétendre toucher une rente égale à celle payée à 65 ans. Il est certain que nombre de nos compatriotes devant le retrait d'un tiers de leur rente à 60 ans serait hésitants à prendre une décision. Mais les Suisses habitant l'étranger et qui bénéficient déjà de régime de retraite anticipé seraient intéressés à cette question, sans grand préjudice pour la caisse de l'A.V.S. qui se porte bien ni pour la Confédération suisse que nous ne prenons pas du tout pour une vache à lait comme on l'a prétendu au dernier Congrès.

Je termine en saluant tous nos compatriotes et en souhaitant que le prochain congrès tienne ses assises à Lausanne.

E. VOISARD, Président de la Société suisse de Feschesle-Châtel. Bien qu'ayant déjà signalé dans notre numéro de septembre les Journées des Suisses de l'étranger à Saint-Moritz, nous pensons utile de publier in extenso le discours prononcé par Albert Lüchinger au nom des Suisses de France.

(La Réd.).

*

Au 41° Congrès des Suisses de l'étranger les 16, 17 et 18 août à Saint-Moritz.

Albert Luchinger déclare au nom des Suisses de France: « Nous voulons devenir des Suisses de part entière, et vite, car nous sommes ardents et impaiients.»

*

C'est devant nos compatriotes réunis au cœur de l'Engadine et devant les représentants des autorités, au premier rang desquelles se trouvait le Conseiller fédéral Roger Bonvin, qu'Albert Lüchinger, agriculteur en Agenais, a prononcé son discours. Il avait été désigné pour le faire par l'assemblée unanime de l'Union des Suisses de France, tenue le 18 mai dernier, à Bordeaux, Son retentissement montre que le choix fut heureux. Tous les Suisses de France ont à exprimer leur reconnaissance à celui qui les a si bien représentés dans cette circonstance. Ils ne la lui mesureront pas,

Animé par une foi tranquille, parlant net et pensant haut, Albert Lüchinger a exprimé sans détour les revendications civiques qui sont non seulement celles des Suisses de France, mais de la grande majorité des Suisses de l'étranger. Il a notamment revendiqué leur représentation parlementaire et réaffirmé que la souveraineté politique des Suisses de l'étranger doit s'exprimer dans un cadre institutionnel conforme à la structure démocratique de notre pays.

Voici le discours d'Albert Lüchinger reproduit in-extenso :

Le retentissement du discours de M. Lüchinger tient à la claire « prise de conscience » de la dignité du citoyen suisse ; tel était le thème du Congrès. Il fut, écrit la « Gazette de Lausanne », « le plus en pointe et l'un des plus intéressants ».